



# MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 14/06/2022

Reçu en préfecture le 14/06/2022

Affiché le

ID : 095-219500543-20220611-20\_2022-DE

## EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°20

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b> 02/06/2022	L'an deux mille vingt deux Le onze juin à neuf heures et quinze minutes
<b>DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC</b> 02/06/2022	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de <b>M. BAZOT Ludovic, maire de la commune</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>  En exercice : 10 Présents : 8 Absents représentés : 2 Votants : 10	<b><u>Etaient présents</u></b> : Alain PIGEONNIER - Elizabeth DUFOUR - Laurent RONDEAU - Isabelle ROBERT - José MATIAS CARVALHO DE MOURA - Patricia BAZOT - Olivier FLIGNY  <b><u>Absents représentés</u></b> : Sylvain GUICHARD, représenté par Alain PIGEONNIER – Olivier MAUGER, représenté par Ludovic BAZOT  <b><u>Absent</u></b> : néant  <b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Alain PIGEONNIER  <b>Le quorum</b> étant atteint durant toute la délibération
<b>DÉLIBÉRATION N°20</b>  <b>OBJET :</b> <b>Modification des statuts du syndicat SMDEGTVO qui devient SDEVO</b>	Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait du Comité Syndical en date du 21 avril 2022 de modifier les statuts du Syndicat Mixte Départemental d’Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d’Oise (qui devient le SDEVO), et de la possibilité d’adhérer aux compétences facultatives « Infrastructures de charge » et/ou « Contribution à la transition énergétique ».  Monsieur le Maire rappelle qu’en date du 15 avril 2021, le SMDEGTVO avait demandé de délibérer sur la modification des statuts et la possibilité d’adhérer aux compétences facultatives « Infrastructures de charge » et/ou « Contribution à la transition énergétique », (délibération 26/2021). Le Conseil Municipal s’était abstenu sur les deux points.  Monsieur le Maire donne lecture à l’Assemblée des statuts modifiés du syndicat.  Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au vote à main levée à la demande de la majorité des conseillers  <b>DECIDE à l’unanimité</b>

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :  
Grande Rue Prolongée  
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN  
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : [mairie@lebellayenvexin.com](mailto:mairie@lebellayenvexin.com)

Site : [www.lebellayenvexin.fr](http://www.lebellayenvexin.fr)

Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)

Vendredi 13h30 à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30

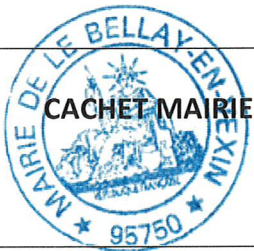


1) De s'abstenir sur les statuts modifiés, et annexés à la présente délibération :

- Article 1 : modification du nom, SDEVO
- Article 2 : reformulation des transferts/reprises de compétence,
- Article 6 : ajout de l'adresse des bureaux à Saint Ouen l'Aumône,
- Article 13 : référence au règlement intérieur mis à jour,
- Article 14 : remplacement des précédents statuts.

2) Conformément à l'article 3.4 des statuts, la commune

**DECIDE à l'unanimité** de s'abstenir sur l'adhésion au syndicat pour la compétence facultative « contribution à la transition énergétique »



Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 11 juin 2022

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le Maire,

**Ludovic BAZOT**